



Mémoire sur le Plan d'électrification et de changements climatiques

Déposé à la Commission des transports et de l'environnement

Novembre 2019



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**



Rédaction

Marie-Philippe Chouinard, analyste pour le RNCREQ

Vincent Moreau, directeur général du RNCREQ

Collaboration

Benoît Delage, directeur général du CRE de l'Outaouais

Lauréanne Daneau, directrice générale du CRE Mauricie

Luce Balthazar, directrice générale du CRE Bas-St-Laurent

Clémentine Cornille, directrice générale du CRE Abitibi-Témiscamingue



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380.A

Montréal (Québec) H2X 3V4

514 861-7022

www.rncreq.org

Sommaire

Présentation des CRE et du RNCREQ	2
Introduction	3
Recommandations du RNCREQ	4
1. Électrification des transports, de l'industrie et du bâtiment	4
2. Aménagement du territoire et adaptation aux changements climatiques	4
3. Bioénergies	5
4. Financement	7
5. Jeunesse	7
6. Autres recommandations	8
Conclusion	9

Présentation des CRE et du RNCREQ

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay–Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dans chacune des régions du Québec. Par leurs actions, ils favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement et contribuent à harmoniser durabilité écologique, équité sociale et développement économique. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation en tenant compte des réalités locales et régionales. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Par leurs actions, les CRE contribuent à harmoniser qualité de l'environnement, équité sociale et développement économique.

Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. Ils ont également le mandat de contribuer à la définition d'une vision globale du développement durable au Québec et de favoriser la concertation entre les organisations de leur région. En 2014, les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres – citoyens, groupes environnementaux, organismes parapublics et municipaux, entreprises privées.

Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement au Québec

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Reconnu pour la rigueur de ses interventions, le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.).

Au fil des années, le réseau des CRE a développé une expertise qui non seulement alimente les consultations et les débats publics mais lui permet aussi de contribuer aux initiatives locales et d'accompagner les décideurs régionaux dans leurs démarches vers un développement durable.

Le RNCREQ a pour mission de contribuer à la définition d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom.

Introduction

Le RNCREQ a eu l'occasion de jouer un rôle privilégié dans la tournée nationale de consultation sur le futur Plan d'électrification et des changements climatiques (PECC), notamment en animant les rencontres. Il poursuit sa contribution en déposant le présent mémoire. Les orientations du PECC guideront le Québec pour la prochaine décennie et il est essentiel de proposer des cibles ambitieuses en répondant adéquatement aux enjeux environnementaux actuels.

Certaines prémisses sont essentielles à la réussite du PECC. Tout d'abord, le RNCREQ croit que l'État doit faire preuve d'exemplarité. Le gouvernement doit montrer l'exemple en intégrant les mesures du PECC au sein de ses instances, ce qui favorisera l'adhésion et la collaboration de la population. De plus, l'État étant le plus grand acheteur de biens et services au Québec, ses politiques d'achats ont un impact direct sur les fournisseurs potentiels. L'ajout de critères écoresponsables influencera un grand nombre d'acteurs et contribuera à diminuer l'empreinte carbone de la province.

L'élaboration des mesures du PECC devra être réfléchie dans une perspective de transition juste. L'atteinte des cibles gouvernementales demande une transformation de l'économie et par conséquent des besoins en main-d'œuvre spécialisée. Cette mutation de l'économie aura nécessairement un impact social qui devra être intégré transversalement à l'ensemble des mesures du PECC.

Le principe de transparence est également essentiel. L'information doit être accessible et être véhiculée adéquatement auprès des partenaires, des collaborateurs et de la population à l'aide d'une stratégie de communication bien ficelée. Cet aspect est primordial pour l'acceptabilité sociale. De plus, dans le but d'assurer la réussite du PECC, il est indispensable de se donner les moyens financiers d'y parvenir et soutenir adéquatement les partenaires, collaborateurs et acteurs clés du milieu toujours dans une optique de transparence.

En résumé, les bases de la mise en œuvre réussie du PECC sont les suivantes :

- **Devenir un gouvernement exemplaire qui intègre les mesures du PECC,**
- **Appliquer le principe de la transition juste,**
- **Être transparent tout au long du processus de mise en œuvre et de suivi du PECC,**
- **Offrir un soutien financier et un accompagnement adéquat aux partenaires, collaborateurs et acteurs de la mise en œuvre du PECC.**

De par la vaste expertise de son réseau, son implication lors de la tournée des régions et ses nombreux mémoires déposés sur des sujets environnementaux variés, le RNCREQ propose des recommandations visant toutes les thématiques abordées par le PECC. Le mémoire n'élaborera pas sur les grands principes généraux, mais se concentrera plutôt sur des actions pour mettre en œuvre les mesures phares. De plus, le RNCREQ, de par sa présence à travers le Québec, possède une position privilégiée et propose donc des recommandations représentatives de la réalité de la diversité des enjeux québécois.

Recommandations du RNCREQ

Dans le cadre de ce mémoire, le RNCREQ propose des recommandations concernant chacun des thèmes préalablement identifiés : l'électrification, l'aménagement du territoire et l'adaptation, les bioénergies, le financement et la jeunesse. Cependant, le RNCREQ bonifie ces recommandations en proposant des mesures incontournables touchant d'autres aspects environnementaux.

1. Électrification des transports, de l'industrie et du bâtiment

Le RNCREQ est d'avis que l'électrification des secteurs du transport, de l'industrie et du bâtiment contribuerait à diminuer substantiellement la production de gaz à effet de serre (GES) et permettrait de se rapprocher des cibles de réduction.

Bien que l'électrification des transports soit une solution mise de l'avant pour s'adapter aux changements climatiques dans le domaine des transports, il est primordial de considérer cette option comme l'une des options de réduction des émissions de GES, dans un éventail de solutions, et non comme étant l'unique solution. Certes, au Québec, l'électricité provient majoritairement d'une source renouvelable. Mais il faut également considérer, d'une part, les impacts directs et indirects de la production hydroélectrique sur la biodiversité et, d'autre part, les impacts de la voiture électrique sur la congestion et l'étalement urbain – de même que l'utilisation de ressources et les impacts en fin de vie utile. Par conséquent, les efforts pour offrir un réseau structurant de transport en commun et actif aux Québécoises et Québécois doit demeurer une priorité pour le gouvernement. Dans cette optique, le RNCREQ fait les recommandations suivantes au sujet de l'électrification et d'autres propositions suivront ci-dessous davantage en ce qui a trait à la mobilité durable.

- Électrifier les transports collectifs avant tout. Cet investissement est essentiel puisqu'il bénéficiera à tous comparativement à l'achat de véhicules électriques individuels.
- Être un modèle pour la société en remplaçant les flottes de véhicules gouvernementaux et des sociétés d'État par des modèles électriques ou hybrides.
- Assurer l'accessibilité des bornes électriques à la collectivité en développant un réseau efficace.

2. Aménagement du territoire et adaptation aux changements climatiques

Dans une vision à long terme, les réflexions en termes d'aménagement du territoire et de développement d'un réseau routier structurant doivent être prises conjointement et en cohérence avec les politiques publiques déjà en place. Les décisions en matière d'aménagement imposeront des balises aux projets de transport, donc nos décisions doivent être adoptées dans une perspective de développement durable.

Plusieurs mesures structurantes doivent être priorisées pour améliorer la résilience de nos collectivités. Bien que l'aménagement soit un domaine de compétence municipale, des mesures complémentaires peuvent être mises de l'avant par les différents paliers de gouvernement. Le RNCREQ fait donc les recommandations suivantes.

- Créer un fond en aménagement et urbanisme durable.
- Adopter une Politique nationale d'aménagement du territoire :
 - Élaborer des orientations et des outils d'aménagement qui stimulent le maintien des services et des commerces de proximité, l'achat local, l'économie circulaire, le transport actif et collectif afin de réduire les déplacements et l'étalement urbain ;
 - Élaborer des orientations et des outils d'aménagement qui amélioreront la capacité des instances municipales à faire face aux changements climatiques, pour prévenir la dégradation

du littoral, gérer les risques côtiers (érosion et submersion), protéger les rives et les zones inondables ainsi que les infrastructures routières et les périmètres urbains ;

- Intégrer la lutte aux GES comme valeur centrale de l'aménagement du territoire pour légiférer sur les transports, la consommation énergétique des bâtiments, les normes de construction, le verdissement urbain ;
 - Encourager l'implantation d'écoquartiers ;
 - Privilégier la mixité des usages et éviter le développement commercial loin des centres-villes.
- Mettre en œuvre un plan d'action ambitieux pour atteindre l'objectif de 17 % d'aires protégées en milieu terrestre.
 - Réglementer pour créer davantage de voies réservées.
 - Réviser la fiscalité municipale pour éviter que les revenus proviennent uniquement des revenus fonciers, ce qui encourage l'étalement urbain.
 - Mettre en place un Plan de reboisement en milieu urbain et péri-urbain.
 - Revoir le code du bâtiment pour intégrer les bonnes pratiques d'adaptation aux nouvelles constructions (efficacité énergétique, écomatériaux, etc.).
 - Miser sur l'aménagement du territoire qui intègre des alternatives de transport multimodales cohérentes avec les différentes réalités régionales.
 - Favoriser au moyen d'incitatifs réglementaires, fiscaux et financiers l'implantation de systèmes de transports collectifs intra et inter MRC en région, et améliorer les services de transport inter-régionaux par autocar, par train et par traversier.
 - Protéger et restaurer les zones à risque (sources d'eau potable, zones côtières, plaines inondables, boisés urbains).
 - Faire preuve d'exemplarité en exigeant une certification écoresponsable pour tous les stationnements de l'État.
 - Augmenter le taux de canopée dans l'ensemble des villes et villages du Québec.
 - Encourager les municipalités à mieux identifier les zones inondables et les accompagner.
 - Établir des mesures claires pour éradiquer les espèces exotiques envahissantes.
 - Investir dans la recherche pour déterminer la capacité de support des écosystèmes et l'intégrer lors de l'élaboration de projets d'aménagement.

3. Bioénergies

Avant d'effectuer une transition vers les bioénergies, il faut avant tout encourager les mesures visant une réduction de la consommation d'énergie et l'augmentation de l'efficacité énergétique. Dans cette perspective, l'utilisation des bioénergies doit être faite dans une optique de substitution et tout développement dans ce secteur doit impérativement être soumis à une analyse rigoureuse qui doit répondre aux critères du développement durable. La production de bioénergie doit entraîner une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans cette optique, le RNCREQ fait les recommandations suivantes.

- Miser sur les solutions locales de réduction des émissions de GES en favorisant les circuits courts énergétiques et la valorisation de l'expertise locale. Cela vise notamment la rétention d'emploi et les symbioses régionales.
- Fixer un objectif minimal de 10 % d'intégration des biocarburants vendus en station-service pour garantir la rentabilité de projet de développement à grande échelle (ex : usine de biomasse forestière).

- Faire de la réduction des énergies fossiles la priorité en matière d'efficacité énergétique pour s'engager résolument dans un processus d'élimination des hydrocarbures et de décarbonisation de l'économie.
- Soutenir les projets de gaz naturel renouvelable, entre autres, en normalisant la qualité des digestats sans nuire à la qualité des sols et aux autres filières de valorisation des matières organiques issues du secteur agricole.
- Accélérer la transition des régions éloignées dépendantes aux hydrocarbures en encourageant l'implantation de *smart grid* avec utilisation d'un panier énergétique de source renouvelable.
- Mettre en place un protocole reconnaissant les crédits carbone de la biomasse résiduelles forestières.
- Permettre l'autoproduction d'énergie renouvelable en réseau intégré dans une optique d'une meilleure gestion de la pointe de puissance. Le « mesurage net » en réseau intégré est présentement limité et n'encourage pas un propriétaire à investir dans des technologies d'énergie renouvelable.
- Assurer les conditions propices à la consolidation et à l'expansion de la filière de la biomasse forestière résiduelle depuis l'étape du prélèvement (incluant les méthodes de récolte et l'évaluation de la capacité de support) jusqu'à celui de la distribution en privilégiant l'approvisionnement local et le remplacement des hydrocarbures (décarbonisation).
- Mettre en place des balises, des codes de bonnes pratiques, des outils légaux et financiers pour encadrer ces nouvelles filières en privilégiant l'approvisionnement local et le remplacement des hydrocarbures, et ce, afin de stimuler le développement...
 - de la biomasse urbaine en soupesant les avantages liés à la valorisation des matières organiques (compostage, biométhanisation) ou à la valorisation énergétique selon les cas ;
 - de la biomasse agroforestière sans nuire à la vocation alimentaire des terres agricoles et suite à des caractérisations des superficies disponibles et types de culture de moindre impact ;
 - des différents types de biocarburants en soutenant financièrement la recherche, l'innovation et leur intégration dans les procédés et les moyens de transport qui ont recours à des hydrocarbures.
- Soutenir et encourager les collaborations entre les acteurs d'une même chaîne de valeur pour faciliter la commercialisation des innovations technologiques en énergie.
- Favoriser le transfert de connaissance en formant davantage l'industrie sur les pratiques écoénergétiques de leur secteur d'activité.
- Investir dans le développement des places d'affaires autour des infrastructures existantes.
- Soutenir, à l'aide de politiques et d'incitatifs réglementaires, fiscaux et financiers, l'efficacité énergétique, la réduction du gaspillage d'énergie et la conversion de systèmes de chauffage ou de procédés industriels ayant recours au mazout vers l'électricité ou vers d'autres sources d'énergie renouvelable, lorsque pertinent.
- Favoriser le déploiement de nouvelles filières d'énergie renouvelable en évitant notamment la construction de nouveaux barrages hydroélectriques et en s'assurant que ces développements...
 - ne nuisent pas aux efforts d'efficacité et de réduction du gaspillage de l'énergie ;
 - visent en priorité l'abandon des énergies fossiles et une faible empreinte en carbone ;
 - favorisent un développement économique régional et durable ainsi qu'une proximité des approvisionnements (circuits courts).
- Réduire l'utilisation des hydrocarbures par l'industrie du camionnage en intégrant des actions favorisant l'intermodalité, les cycles courts d'approvisionnement, le recours à des énergies de substitution et l'électrification de la livraison sur de courtes distances.

4. Financement

De nouvelles sources de revenus devront être utilisées et des investissements majeurs devront être réalisés pour implanter les mesures d'adaptation nécessaires. Il est à noter toutefois qu'il est essentiel d'investir avant tout dans les mesures de prévention qui permettront une économie substantielle d'argent plutôt que d'investir massivement lorsque les conséquences seront bien établies. Le RNCREQ fait les recommandations suivantes.

- Maintenir les deux tiers des revenus du marché du carbone dédiés au transport.
- Cesser de dépenser dans le développement du réseau routier et dans le réseau de transport et de distribution des hydrocarbures.
- Mettre en place des mesures d'écofiscalité pour promouvoir la mobilité durable tel que :
 - Indexation annuelle de la taxe sur l'essence,
 - Indexation annuelle de la taxe sur l'immatriculation,
 - Taxe sur la possession de deux véhicules et plus,
 - Taxation kilométrique,
 - Système de redevance sur la publicité automobile.
- Prévoir l'accompagnement et le transfert de connaissance pour que les intervenants du milieu puissent se conformer aux objectifs.
- Assurer le financement des organismes qui travaillent en sensibilisation et éducation afin d'assurer une transition de la norme sociale réussie auprès de la population.
- Appliquer les principes de la Loi sur le développement durable du « pollueur-payeur » et de l'« internalisation des coûts », et établir une approche de type « bonus-malus » pour créer un fonds de soutien à la décarbonisation de l'économie et la transition énergétique.
- Accorder des budgets conséquents pour l'accompagnement, la mobilisation, la sensibilisation ainsi que l'acquisition et le transfert des connaissances auprès des citoyens, des instances municipales et des communautés locales, sans négliger les besoins financiers importants qui doivent être relevés en matière d'adaptation et d'évaluation des risques.
- Appuyer financièrement la poursuite de projets nationaux déployés par des organismes terrain tel que les conseils régionaux de l'environnement.

5. Jeunesse

La jeune génération subira les conséquences des changements climatiques et devra gérer la transformation sociétale que ceux-ci entraîneront. Les efforts d'éducation sont essentiels pour préparer les jeunes aux prochains enjeux. Notamment, il ne faut pas sous-estimer l'impact de la conscientisation des adultes par les jeunes. L'éducation permet donc une action à double portée. Les recommandations du RNCREQ liées à cette thématique sont les suivantes.

- Soutenir les projets d'éducation en environnement auprès des jeunes (préscolaire, primaire, secondaire).
- Assurer une représentation des jeunes à différents comités de travail et diverses instances décisionnelles, et ce, dès le niveau primaire à l'école, en offrant un soutien financier suffisant aux organisations qui les représentent tels que ENvironnement JEUnesse et le réseau des Établissements verts Brundtland.
- Reconnaître que les adultes et les décideurs aujourd'hui sont responsables du problème et qu'ils doivent déployer fermement et résolument les actions qui s'imposent pour répondre à l'urgence climatique qui bouleverse les cycles naturels de la planète, met en péril la santé et la sécurité des êtres humains et provoque la destruction d'écosystèmes entiers.

6. Autres recommandations

Les recommandations suivantes portent sur des thématiques connexes à celles proposées par le PECC. Le RNCREQ juge essentiel de bonifier ses recommandations en intégrant celles-ci.

- Élaborer un volet spécifiquement sur l'adaptation aux changements climatiques
Les mesures de réduction des gaz à effet de serre, bien qu'importantes, doivent être accompagnées de mesures ciblant spécifiquement l'adaptation aux changements climatiques. Certains domaines d'activité subiront les impacts des changements climatiques malgré la mise en œuvre de mesures de réduction. Il est donc essentiel d'être proactif avec des mesures qui nous permettent de prévoir et de s'ajuster conséquemment aux changements qui surviendront.
- Mettre en place un volet d'accompagnement des acteurs dans le PECC.
Les programmes alloués pour atteindre les objectifs de réduction des GES sont essentiels mais devront comporter un volet d'accompagnement des intervenants sur le terrain. En effet, malgré les programmes en place, le temps et les ressources sont parfois limités. De plus, les personnes sur le terrain qui doivent mettre en œuvre les mesures n'ont peut-être pas les connaissances ou les outils en main pour répondre aux objectifs. Il est alors essentiel d'avoir un financement dédié à la promotion des mesures et un financement dédié aux acteurs ou organismes pouvant accompagner.
- Créer des centres d'expertise régionaux pour l'accompagnement.
Ces centres permettront de faire le pont entre les solutions existantes et l'application concrète sur le terrain. Les organismes et entreprises ne connaissent pas toujours toutes les opportunités.
- Accompagner les porteurs de nouvelles technologies.
La démarche administrative et légale peut décourager plus d'une personne à utiliser les nouvelles technologies. Un accompagnement à cet égard permettrait le déploiement de certaines expertises.
- Financer les projets pilotes.
Les projets pilotes sont des moyens qui permettent l'établissement de nouvelles normes environnementales. Une norme est beaucoup plus structurante à long terme et stimule l'innovation. Cette innovation définit les nouvelles pratiques et encourage le développement d'expertise qui est ensuite exportable à l'international. À moyen et long terme, c'est bénéfique sur le plan économique et social.
- Assouplir la règle du plus bas soumissionnaire au profit de critères environnementaux.
Le gouvernement doit inclure des critères d'écoresponsabilité et de faible empreinte carbone dans les appels d'offres du marché public.
- Créer un programme pour la gestion *in situ* des intrants/extrants des industries pour favoriser l'approvisionnement et le traitement local des ressources.
- Intégrer la conservation des milieux naturels comme une des mesures phare de la lutte contre les changements climatiques.
- Accompagner les mesures du PECC d'une campagne de sensibilisation et d'éducation afin d'optimiser la collaboration.
- Intégrer les notions d'écoconduite dans les cours de conduite dispensés par la SAAQ.
- Atteindre l'objectif gouvernemental 50/50 entre les investissements dans le transport collectif et le réseau routier au Plan québécois des infrastructures.
- Établir des partenariats entre les organismes en vulgarisation scientifique afin de faire le pont entre la science et la mise en œuvre des projets.

- Réviser et rehausser la cible de réduction des émissions de GES du Québec en s'appuyant sur les derniers travaux du GIEC pour respecter l'Accord de Paris.
- Fixer des exigences ou recourir à des incitatifs divers pour utiliser de façon maximale le bois d'ossature (structure) et les bois intérieurs comme matériaux de construction qui séquestrent efficacement les GES en privilégiant un approvisionnement dans les forêts québécoises.
- Mettre en œuvre les plans d'action existants visant les cibles gouvernementales – par exemple en matière de bannissement des matières organiques de l'enfouissement – afin de faciliter l'adhésion des citoyens et des entreprises à la collecte sélective.
- Maximiser le transport ferroviaire.
- Évaluer les possibilités d'électrification du transport maritime afin de mettre en place un réseau de transport maritime courte distance (TMCD) en substitution au transport routier des marchandises.
- Mettre en place, à l'échelle du Québec, des systèmes de mobilité durable intégrée qui incorporent les différentes options de transport actif et collectif, les différentes formes de mobilité partagée (autopartage) et la gestion du stationnement.
- Déterminer la capacité de support des écosystèmes et l'intégrer dans l'élaboration de projets environnementaux.
- Soutenir les conditionneurs, ressourceries et transporteurs qui démontrent leur implication en logistique et transport pour concrétiser l'économie circulaire.
- Développer une norme pour reconnaître les cycles de production/consommation circulaires (BNQ, RECYC-QUÉBEC ou autre).
- Mettre en place une loi inspirée de la Loi française « anti-gaspillage pour l'économie circulaire » qui agira notamment en amont de la production, en écoconception.
- Soutenir la planification de feuilles de route en économie circulaire à l'échelle des régions.

Conclusion

Le RNCREQ croit que plusieurs prémisses, ou principes de base, sont nécessaires et doivent être respectées pour favoriser l'acceptabilité sociale et la pérennité des mesures déterminées par le PECC. L'efficacité même des mesures n'est pas un gage absolu de leur succès. Un accompagnement et un soutien des partenaires seront également essentiels pour assurer une réussite nationale. Le gouvernement devra également faire preuve de transparence et d'exemplarité.

Les orientations du PECC seront décisives pour l'avenir environnemental du Québec. Les mesures qui seront mises en place vont percoler non seulement en environnement, mais dans d'autres domaines également. Celles-ci doivent être ambitieuses, répondre au principe de transition juste et ne doivent pas être réfléchies en silo. Il est important que ces dernières soient transversales pour assurer un pouvoir d'action à grande échelle.



Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

Maison du développement durable
50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380.A
Montréal H2X 3V4
514 861-7022
www.rncreq.org



La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**

